

## Compte-rendu de la rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique Vidal

Une délégation de 26 représentant-e-s de sociétés savantes françaises (voir la liste des présents, Annexe 1) s'est rendue le 27 juillet 2020 au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'invitation de la ministre, Madame Frédérique Vidal.

Cette invitation faisait suite à une lettre envoyée le 5 juin à l'initiative de la SFP et co-signée par 35 autres sociétés savantes. Une réunion préparatoire a eu lieu le 3 juillet entre les président-e-s des sociétés savantes signataires ou leurs représentant-e-s pour définir les messages à faire passer. Trois porte-paroles ont alors été désignés pour traiter respectivement :

- des modalités du **financement de la recherche** (Guy Wormser, vice-président de la Société Française de Physique - SFP) (lire le contenu de l'intervention, Annexe 2)
- des **aspects budgétaires** (Patrick Lemaire, président de la Société Française de Biologie du Développement - SFBD),
- des **ressources humaines** (Florence Hachez-Leroy, présidente du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel - CILAC -, suite à l'indisponibilité de Sylvie Pittia, présidente de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université - SoPHAU) (lire le contenu de l'intervention, Annexe 3).

La réunion s'est tenue dans une ambiance constructive et sereine pendant 2h, en présence de Madame la Ministre et de plusieurs membres de son cabinet.

Catherine Langlais, présidente de la SFP, a tout d'abord présenté le collectif réuni en insistant sur le **caractère spécifique des sociétés savantes** et leur **grande utilité** potentielle comme "corps intermédiaire" dans un contexte où la loi proposée suscite un grand nombre de réactions négatives dans la communauté. Elle a souligné que l'effort budgétaire conséquent que prévoit cette loi en faveur de la recherche est **jugé le plus souvent insuffisant au regard de l'ambition affichée et de l'inflation sur la période**.

Guy Wormser a ensuite lu le texte joint, en annexe, consacré aux **modalités de financement** de la recherche. Madame Vidal a répondu en insistant tout d'abord sur le **caractère exceptionnel à ses yeux de l'effort budgétaire 25 Mds€ en 10 ans**, ce qui se traduira en 2021 et 2022 par +229 M€ et +524 M€ comparés à +50 M€ constatés sur la période 2017-2019. Elle précise que cette augmentation est **indépendante des crédits supplémentaires liés au PIA4 et aux futurs contrats Etat-Régions** (CPER) et des actions liées au plan de relance post-COVID. Il y a également par ailleurs un budget spécifique de 350 M€ pour faire face à l'augmentation prévue du nombre d'étudiants.

Un point important à retenir de son intervention est que "**ce qui est dans la loi ne concerne que les points qui doivent être changés par rapport aux codes existants**". C'est pourquoi ne sont pas mentionnés **les crédits habituels versés aux différents opérateurs**. Elle indique ne pas vouloir mentionner des chiffres sur ces budgets pour garder toute la flexibilité nécessaire mais que ceux-ci seront également en **forte augmentation**. Son objectif est de ne pas privilégier de domaines thématiques en particulier pour **faire avancer l'ensemble du front des connaissances** et déclare ainsi se reconnaître dans nos propos à ce sujet.

Elle indique sa volonté de **donner des moyens directement aux laboratoires**, ce qu'elle a fait à son arrivée au Ministère. Cependant, Madame la Ministre a été frustrée de constater que ces crédits de 25 M€ à leur intention, versés à cet effet aux opérateurs (CNRS, Universités...),

ne soient apparemment pas parvenus aux laboratoires et a donc choisi la **solution du préciput ANR** comme moyen de s'assurer définitivement qu'ils leur seraient bien délivrés. Elle dit **ne pas pouvoir et ne pas vouloir établir des crédits fléchés depuis le Ministère**, et ne pas craindre une forte augmentation de projets à l'ANR car l'augmentation des autres sources de crédits sera telle que celle de l'ANR (+1 Mds€) ne sera pas déterminante.

Madame Vidal pense que le fait que les **directeurs et directrices d'unité** puissent devenir des **ordonnateurs** constituera une **simplification administrative importante** et attache beaucoup d'importance aux futurs **contrats d'objectifs et de moyens** entre le Ministère et ses opérateurs.

Patrick Lemaire intervient ensuite sur les **aspects budgétaires**. Il insiste sur le caractère ambigu de plusieurs dispositions de la loi : la **part des subventions pour charges de service public** (SCSP) dans les 14 Mds€ non affectés, le nombre de **titulaires versus** le nombre d'**emplois permanents** (les contrats de type CDI de mission étant assimilés à des emplois permanents). Il insiste sur la **part faible des 25 Mds€ qui seront investis sous l'autorité du présent gouvernement**. Madame Vidal répond qu'il n'était pas possible d'obtenir davantage à court terme dans les conditions actuelles et qu'**une loi de programmation représente la meilleure garantie** puisque seule une autre loi votée dans le futur pourra faire dévier la trajectoire budgétaire proposée. Beaucoup d'imprécisions dans la loi sont, dit-elle, volontaires pour **garder une flexibilité maximum** (ce qui peut jouer dans les deux sens). Cependant, la question relative aux 5200 postes qui, dans son esprit, était des postes titulaires va être étudiée plus en détail. Concernant la part des crédits qui seront consacrés à l'innovation, la ministre a indiqué que les **crédits innovation seront nécessairement limités**, son Ministère ne payant que la part publique des laboratoires impliqués dans les instituts Carnot ou les IR, ainsi que les bourses CIFRE dont le financement va doubler. Elle s'est néanmoins refusée à chiffrer la part des SCSP (subventions à charge de service public) dans les 14 Mds€.

Florence Hachez-Leroy lit le texte joint, en annexe, relatif aux **ressources humaines**. Madame la Ministre confirme qu'il n'y aura **aucune inversion de carrière** due à la revalorisation des nouvelles recrues et à l'alignement qui en résulte pour les chercheurs et chercheuses déjà en place. Elle souhaite **améliorer le rapport CR/DR** au CNRS et **MC/PR** à l'Université. Elle insiste sur le fait que les **promotions** seront **désormais basées sur tous les critères et missions** des chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheurs·euses. Elle veut absolument que **tous les doctorant·e·s soient rémunéré·e·s**, sans exclure la possibilité de mener une thèse en parallèle avec une activité professionnelle (professeur·e du secondaire par exemple). Actuellement, 27% ne le sont pas, l'augmentation de 20% du nombre de bourses devrait permettre de résoudre ce problème en grande partie. Concernant les "**tenure-tracks**", elle indique que cet outil, qui ne sera utilisé que si les organismes et universités le souhaitent, doit être vu comme une **pré-titularisation**, avec un poste garanti après une période probatoire de 6 ans (équivalente à la période probatoire d'un an existant aujourd'hui). Il faut donc **absolument recruter des personnes ayant vocation à devenir professeur·e-s** (ou équivalent) **au bout de ces 6 ans**. Madame Vidal précise que pour chaque « tenure-track » créée, un poste supplémentaire de passage Maître de Conférence/Professeur en promotion interne sera également ouvert dans l'unité concernée. Elle précise **qu'il n'y aura pas d'incitation du Ministère à utiliser l'outil « tenure-track »**. Elle mentionne que pour elle, ces "tenure-tracks" seront **un plus pour la parité** car ces postes permettent de devenir professeur·e sans la mobilité exigée pour tous les postes de professeur·e-s non internes La question d'un quota réservé aux femmes est posée. La discussion s'engage sur la parité : la ministre reconnaît tous les problèmes actuels, elle souhaite engager des actions communes avec le ministère de la Culture pour **promouvoir des rôles-modèles de femmes scientifiques** et **sensibiliser les jeunes filles** dès leur plus jeune âge. Faut de temps,

**aucune réponse n'a été apportée sur la question de la réforme de la retraite** ni sur les indicateurs dont dispose le Ministère.

La réunion se termine en indiquant que ce dialogue pourra se poursuivre à la rentrée. Le collectif de sociétés savantes **a apprécié la qualité du dialogue** qui a permis de mieux appréhender ainsi le contexte autour des différents points jugés problématiques, ce qui devrait permettre d'émettre des suggestions plus pertinentes pour la suite.

## Annexe 1

### Liste des sociétés savantes représentées

	<b>Société Représentée</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	Association des Historiens Contemporanéistes de l'ESR (AHCESR)	RAPOPORT	Michel
2	Association Femmes et Sciences	GAUDEL	Marie-Claude
3	Association Française de Cristallographie (AFC)	GUINEBRETIÈRE	René
4	Association Française d'Ethnologie et d'Anthropologie	MARSAC	Antoine
5	Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC)	HACHEZ-LEROY	Florence
6	Société botanique de France	SCHOEFS	Benoît
7	Société chimique de France	HERVÉ	Alexandre
8	Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (SMAI)	GOUBET	Olivier
9	Société de sociologie du sport de langue française (3SLF)	FEREZ	Sylvain
10	Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public	VALÉRIAN	Dominique
11	Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SoPHAU)	JANNIARD	Sylvain
12	Société d'études anglo-américaines des 17e et 18e siècles	LURBE	Pierre
13	Société Française de Biochimie et Biologie Moléculaire	FOSSÉ	Philippe
14	Société Française de Bioinformatique (SFBI)	FUMEY	Julien
15	Société Française de Biologie du Développement (SFBD)	LEMAIRE	Patrick
16	Société Française de Génétique (SFG)	CARRÉ	Clément
17	Société Française de Neutronique	COMBET	Sophie
18	Société Française de Physique (SFP)	LANGLAIS	Catherine
18	Société Française de Physique (SFP)	WORMSER	Guy
19	Société Française de Psychologie	CLARISSE	René
20	Société Française de Statistique (SFdS)	MARIN	Jean-Michel
21	Société Française de Virologie (SFV)	OGLIASTRO	Mylène
22	Société Française des Microscopies	PAILLOUX	Frédéric
23	Société Française d'Exobiologie	D'HENDECOURT	Louis
24	Société Française d'Optique	ADAM	Philippe
25	Société Informatique de France	PARADINAS	Pierre
26	Société Mathématique de France (SMF)	DURAND	Fabien

## Annexe 2

### **Rencontre du 27 juillet 2020 entre Madame Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le collectif des sociétés savantes**

Réflexions sur le projet de loi LPPR concernant les modalités de financement de la recherche  
- Guy Wormser, directeur de recherches au CNRS, Vice-Président de la Société Française de Physique

*Au nom du collectif des sociétés savantes*

Madame la Ministre,

Je vous remercie à mon tour d'avoir accepté de nous recevoir suite à notre lettre du 5 juin dans laquelle nous exprimions la déception de la communauté scientifique devant le projet de loi LPPR. Je suis chargé de vous résumer les défauts les plus importants que nous avons relevés dans ce projet, indépendamment de l'aspect budgétaire et des questions de ressources humaines qui seront abordés ensuite par mes collègues Patrice Lemaire et Florence Hachez-Leroy.

Notre grande déception provient de l'absence de reconnaissance dans la loi des caractéristiques essentielles de la recherche en général, et en particulier en ce moment, de la recherche face à des défis sociétaux aussi importants que la pandémie ou les problèmes liés au climat. Je cite brièvement notre lettre « La crise actuelle a encore une fois démontré la nécessité absolue d'un spectre le plus large possible de recherches au long terme, non seulement essentielles pour l'avancée générale des connaissances, mais également indispensables pour pouvoir être à même de répondre du mieux possible aux crises du futur dont nous ignorons tout encore et pour lesquelles la recherche sur projets ne pourra jamais fournir des réponses en temps utile ». Ce dont le pays a besoin c'est une recherche basée sur le temps long nécessaire à son efficacité, une recherche menée en toute sérénité et respectant l'indispensable dépendance académique.

Le projet de loi consacre une augmentation importante du budget de l'ANR mais en dépit de certains avantages, je me dois de souligner l'aspect déstructurant de l'ANR. Une telle agence ne juge par nature que les projets qui lui sont présentés et ne peut donc avoir de stratégie scientifique globale, qui est établie dans chaque domaine à grands traits par le ministère et dans le détail par les différents organismes nationaux et universités. Un équilibre entre financement par l'ANR et par ces derniers est donc indispensable mais le projet de loi le brise fortement. Pire encore, le mécanisme rajouté depuis dans la loi pour corriger ce défaut, à travers un préciput très élevé est extrêmement pernicieux. Je le qualifierai presque de « baiser qui tue », car en versant aux laboratoires une part indispensable de leur budget récurrent via l'ANR, ce dispositif va forcer tous les laboratoires à déposer de plus en plus de projets à l'ANR.

L'objectif louable en soi d'augmenter le taux de réussite à l'ANR ne sera pas atteint malgré l'augmentation du budget qui lui est consacré car le nombre de projets va augmenter considérablement à cause du mécanisme de réversion proposé. Même en prenant pour objectif ce seul point : augmenter ce taux de réussite à l'ANR, il nous semble plus efficace d'augmenter la part stratégique du budget venant des organismes et des universités pour faire baisser le nombre de projets déposés à l'ANR et mieux cibler ses appels à projets que d'instaurer une course perpétuelle aux crédits via ce guichet.

Nous voudrions également souligner que si la compétition est un moteur important de la recherche, il s'agit le plus souvent de compétitions entre différents groupes d'équipe au plan international et qu'il n'est pas utile de mettre les équipes françaises en compétition permanente les unes contre les autres via des appels à projets.

En résumé, importance des crédits récurrents qu'ils soient destinés aux programmes au long cours (on parle là typiquement de 10 ans, voire beaucoup plus et pas des 3 ans des contrats ANR) ou au fonctionnement, importance des stratégies scientifiques à long terme, importance de la collaboration entre équipes françaises, importance des équilibres régionaux, importance de la visibilité au niveau des pilotages des laboratoires, importance d'augmenter le temps que chaque chercheur consacre à sa recherche plutôt qu'à la recherche de crédits: voici ce que la communauté scientifique attend d'une loi ambitieuse pour notre recherche nationale. Nous sommes vraiment disposés à collaborer avec vous de notre mieux tout au long du parcours parlementaire de cette loi en notre qualité de « corps intermédiaire » dont le premier ministre a récemment souligné l'importance, pour que notre commune ambition trouve à travers cette loi une source d'enthousiasme et non pas de craintes voire de rejet.

### Annexe 3

#### **Rencontre du 27 juillet 2020 entre Madame Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le collectif des sociétés savantes**

Réflexions sur le projet de loi LPPR concernant les modalités de financement de la recherche - lecture par Florence Hachez-Leroy, Maîtresse de conférences HDR, Présidente du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC)

*Au nom du collectif des sociétés savantes*

Je vous remercie, Madame la Ministre, de me donner la parole à mon tour. Je vais aborder, pour ma part, l'attractivité des carrières et le ressenti des collègues.

En préalable, il est important de souligner le découragement qui gagne beaucoup de nos collègues face aux réformes successives, menées au pas de charge et avec une réflexion insuffisante, réformes qui nous conduisent à bricoler des solutions insatisfaisantes, chronophages et épuisantes.

Le constat assez général des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses est d'être accablés par les tâches administratives et tutorats divers, qui nous transforment désormais en assistants administratifs et en conseiller d'éducation et d'orientation...

La perspective de la rentrée 2020 est angoissante entre l'afflux des étudiants, la gestion de leurs peurs et le manque de moyens humains et techniques. Des moyens semblent avoir été dégagés mais l'on ne saisit pas où ils seront déployés.

J'en viens au fond de mon intervention : l'attractivité des carrières.

Il est évident que la **faible progression de nos carrières et les augmentations lentes, très lentes, de nos salaires** conduisent nombre de nos collègues à trouver des parades : augmentation des heures supplémentaires, cumul de fonctions, postes à l'étranger où les EC sont mieux payés par ex. Si l'on compare nos salaires avec ceux de la haute fonction publique, la différence est vertigineuse... idem pour les indices terminaux et les progressions de carrière. Votre projet de loi semble prévoir une revalorisation salariale des EC et C, ce qui est, en soi, une bonne nouvelle : les sommes avancées ne semblent pourtant pas correspondre aux besoins réels. Les nouveaux recrutés vont obtenir de meilleures conditions d'embauche et d'exercice : c'est encore une bonne nouvelle, mais qu'en est-il des collègues déjà en poste ? Nous nous interrogeons sur l'existence d'un éventuel plan d'emploi et de revalorisation salariale, que nous aimerions connaître.

Notre inquiétude est grande, très grande face à la réforme des retraites qui s'annonce. Qu'en est-il ? Cette réforme est-elle prise en compte dans cette loi ?

**Le nombre de postes** a considérablement diminué et la progression de nos carrières s'en trouve durablement affecté. Le nombre de 5200 postes nouveaux est annoncé, mais pourriez-vous nous préciser comment il a été déterminé et quel en sera le déploiement ?

Nous nous interrogeons sur les indicateurs utilisés, ceux passés et ceux présents : a-t-on une idée précise des besoins ? Comment pensez-vous que nous puissions faire face au défi de l'augmentation des effectifs des étudiants ?

Vous ne devez pas être étonnée de **l'hostilité face au système de Tenure track** : recruter des collègues étrangers avec un salaire et des conditions de recherche sans commune mesure avec les nôtres est inacceptable sans une revalorisation salariale significative. Le relèvement du montant des PEDR ne compensera pas le manque, surtout quand l'on voit comment est distribuée cette PEDR. Les EC n'ont aucune voie de recours même quand ils ont été très bien évalués par le CNU. Le localisme des décisions pose problème.

**La parité** : des efforts semblent vouloir être faits et l'on ne peut que s'en réjouir, mais le chemin est encore long. Certaines pratiques et certains bastions demeurent, le nombre de femmes professeures des universités et présidentes d'université en est un exemple, de même que celui des directrices de recherche de classe exceptionnelle, comme le nombre de femmes à l'académie des sciences, véritablement inacceptable. Je pourrai multiplier les exemples. Nous sommes pourtant au XXIe siècle... Ne serait-il pas temps de prendre des mesures plus efficaces ?

### **Les doctorant•e•s et jeunes docteur•e•s.**

La pandémie du coronavirus a eu et a toujours un impact considérable, quels que soient les champs disciplinaires. Pour les chercheurs qui doivent se déplacer sur des terrains à l'étranger, la situation actuelle est dramatique. Les mesures annoncées sont importantes, mais elles semblent insuffisantes par rapport aux besoins, car tous les doctorants ne bénéficiaient pas de contrat doctoral, en SHS notamment.

La recherche d'un emploi, ou d'un « simple » post-doc, pour les jeunes docteurs du cru 2020-2021 s'annonce particulièrement ardue... Quand verrons-nous enfin la valeur des jeunes docteurs français et jeunes docteurs françaises reconnu par la haute fonction publique ?

Enfin, je terminerai par notre inquiétude face au poids du ministère de l'Économie dans le financement de cette réforme. Savent-ils, ces fonctionnaires du ministère, quel est la réalité du travail dans les universités ? Mesurent-ils l'importance de pouvoir exercer dans de bonnes conditions – de travail et de salaire ? Notre travail, notre implication, nos compétences sont au service de la jeunesse française de demain. A l'heure actuelle, nous ne sommes plus en capacité d'effectuer correctement ce travail. Ce n'est pas rien. De la même façon qu'il nous semble important, en tant que chercheuses et chercheurs, de dialoguer avec la société civile et les politiques, il nous semblerait utile de le faire avec les fonctionnaires de Bercy.

Les sociétés savantes que nous représentons ont ce privilège d'agir sur le terrain, à l'interface de l'ESR et du grand public. Interdisciplinarité, méthodes participatives, culture et médiation scientifique, etc. sont autant de mots clefs avec lesquels nous œuvrons et impliquons les jeunes et les moins jeunes.

Dans le contexte très incertain actuel, il nous semble que le projet de loi que vous portez gagnerait à inclure ces aspects, à lui donner une ambition politique forte pour faire face aux défis de demain.